



PROJET GALF

# Rapport d'activités Janvier 2017

<http://www.wara-enforcement.org/>

## Sommaire

Points principaux.....	1
1 Investigations.....	2
2 Opérations .....	2
3 Légal .....	3
4 Media .....	5
5 Management .....	9
6 Relations extérieures.....	10
7 Conclusion.....	10

**Points principaux**

- Arrestation de Seiba Soropogui, trafiquante internationale de peaux de panthère et d'importantes d'autres peaux d'espèces animales intégralement protégées à Macenta au sud de la Guinée.
- Condamnation solidaire d'Alseny Camara et sieurs par le TPI de Boké, reconnus coupables du délit de capture, circulation et commercialisation de bébé chimpanzé, espèce animale intégralement protégée.
- Suivi d'audience du cas Aboubacar Bayo et Salif Nyangado, poursuivis par le TPI de Dixinn pour détention, circulation et commercialisation de deux autruches, espèces animales intégralement protégées.
- Contrôle au Port Autonome de Conakry d'un conteneur chinois pour vérification du commerce illégal d'ailerons de requin, prévu et puni par la loi nationale et les Conventions Internationales.

## 1 Investigations

### Indicateur

Nombre d'investigations menées	06
Investigations ayant abouti à une opération	1
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	3

- 06 enquêtes réalisées durant le mois de Janvier 2017 à Conakry et à l'intérieur du pays.

Durant le mois de Janvier 2017, le département d'investigation a fait 06 enquêtes à Conakry et à l'intérieur du pays dont 1 d'entre elles a conduit à une opération d'arrestation.

## 2 Opérations

### Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	1
Nombre de trafiquants arrêtés	1
Nombre de trafiquants en fuite	0

**01** Opérations ont eu lieu : **le 28 janvier 2017, 1 opération** d'arrestation de Seiba Soropogui a eu lieu au centre-ville de la préfecture de Macenta, au sud de la Guinée. La présumée trafiquante a été prise en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation de 2 peaux de panthère et d'une trentaine d'autres peaux d'espèces animales intégralement protégées. Les peaux de

panthère et d'autres proviennent de la République de Mali en transitant vers la haute Guinée à Kankan. L'opération a été pilotée par une équipe mixte composée des agents de la police préfectorale, des agents du Corps des Conservateurs, du point focal de la criminalité faunique et des activistes de GALF.



### 3 Légal

#### Indicateur

Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison)	<b>2</b> Tribunal de première instance de Dixinn, Tribunal de première instance de Boké.
Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	<b>1</b> Pokpa Soropogui (Maison centrale de Kindia)
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	<b>3</b>
Décision de Justice (préciser le lieu)	<b>1</b> Tribunal de première instance de Boké.

Ce mois-ci, deux(2) audiences se sont tenues dont (1) au Tribunal de Première Instance(TPI) de Dixinn et (1) au Tribunal de Première Instance (TPI) de Boké Dont (3) sous contrôle judiciaire. Une (1) décision de justice a été rendue.

Durant le mois de janvier 2017, le département juridique a effectué plusieurs suivis juridiques dont les plus marquants sont :

#### **Décision du cas de Boké**

Après un an de bataille judiciaire dans le dossier Ministère public contre Youssouf Camara, Alseny Camara, Mounir Conté, El hadj Diassy Camara(en fuite), poursuivis pour détention, circulation, commercialisation d'un bébé Chimpanzé espèce intégralement protégée, le tribunal de première instance (TPI) de Boké a rendu son verdict. Le tribunal statuant publiquement et contradictoirement en premier ressort et en matière correctionnelle condamne sur l'action publique les nommés Youssouf Camara, Alseny Camara, Mounir Conté à 6mois de prison assortis de sursis et 50.000 d'amende chacun, El hadj Diassy Camara a été condamné par défaut à 1 an de prison et un mandat d'arrêt a été décerné contre lui. Sur l'action civile, le tribunal reçoit la constitution de partie civile du Ministère de l'environnement représenté par l'agent judiciaire de l'Etat et le déclare bien fondée, par conséquent condamne Youssouf Camara, Alseny Camara, Mounir Conté, El hadj Diassy Camara (en fuite) au paiement solidaire d'une somme de 2.000.000 GNF à titre de dommage et intérêts.

#### **Suivi juridique du cas Macenta :**

Suite à l'interpellation d'une trafiquante dans la région administrative de Macenta en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation des peaux de grands félins et de reptiles le département juridique a effectué un suivi juridique du dossier auprès des autorités administratives et judiciaires pourvue d'éviter tout vice de procédure judiciaire . Le suivi était axé sur l'appui à la rédaction du procès-verbal de constatation d'infraction, la transmission des documents au parquet de la justice de paix de Macenta, la procédure de déferrement, le respect de la durée légale de la garde à vue et les visites de prison pour s'assurer que le mis en cause est en détention provisoire après arrestations.

#### **Participation au dépotage d'un conteneur chinois**

Dans le cadre de la collaboration entre le projet Galf et la douane portuaire en vue de l'application de la loi faunique, un contrôle de conteneur chinois suspect en destination de la chine s'est effectué au parc conteneur du port autonome de Conakry. Après inspection nous avons constaté que le conteneur contenait 162 colis et chaque colis comportait des estomacs de poisson. l'objectif était de vérifier si les colis ne comportaient pas d'ailerons de requin qui constitue un commerce illégal prévu et puni par les lois nationales et internationales.



## 4 Media

### Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : **33**

Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
0	5	20	8

- Au courant du mois de novembre 2016, il y a eu production de **33** pièces médiatiques dans la presse guinéenne dont **0** pièce télévision, **5** pièces radio, **8 pièces** papier et **20** pièces Internet. Ces publications portaient essentiellement sur la grâce présidentielle accordée au commandant Ansoumane Doumbouya ancien chef de l'organe de gestion CITES en Guinée, reconnu coupable du délit d'usurpation de titre, faux et usage de faux en écriture publique par le TPI de Kaloum, condamné au premier ressort à 18 mois de prison ferme. Mais aussi, ces publications médiatiques portaient sur la condamnation des prévenus Alseny Camara et sieurs, poursuivis par le TPI de Boké pour capture, détention et commercialisation d'un bébé chimpanzé, espèce animale intégralement protégée.
- Quelques exemples de pièces médiatiques produites :

Presse Internet : Quelques exemples

**Guinée Quotidien**

Accueil - International - Politique-Diplomatie - Economie - Culture-Sports - Sociétés - Faits

Concert de Maître Gims à Conakry : « 45.000 bracelets vendus » selon Tidiane Soumah

Accueil / Sociétés / L'ancien chef de l'organe CITES-Guinée en attente de procès gracie par le Président Alpha Condé!

### L'ANCIEN CHEF DE L'ORGANE CITES-GUINÉE EN ATTENTE DE PROCÈS GRACIE PAR LE PRÉSIDENT ALPHA CONDÉ!

Par Karila Dounkouil | 10 janvier 2017 | 215 Vues



**RELATED ARTICLES**

**L'UNICEF fait don d'une valeur totale de 515 000 000 GNF au service de l'état civil en Guinée**  
10 janvier 2017

**Crise dans les écoles de Guinée: les deux ministres Kourouma à la barre (Par Aboubacar Sidiq SAMPI)**  
10 janvier 2017

**Urgent: Incendie au marché central de Kissidougou, plusieurs centaines de millions perdus en fumer**  
10 janvier 2017

Si la grâce présidentielle est une faveur que la Constitution confère au Président de la République, celle accordée au commandant Ansomane Doumbouya ancien chef de l'organe de gestion CITES auprès du Ministère de l'Environnement, des eaux et Forêts ne passe inaperçue. Après avoir été reconnu coupable du délit d'usurpation de titre, faux et usage de faux en écriture publique, livraison frauduleuse des permis CITES aux trafiquants, puis condamné à 10 mois de prison ferme par le TPI de Boké, l'appel a été interjeté auprès de la Cour d'Appel de Conakry par la défense. Le Parquet et la partie civile.

Le temps pour la Cour d'Appel d'examiner l'affaire, le Président gracie le présumé en attente d'être jugé.

Le temps pour la Cour d'Appel d'examiner l'affaire, le Président gracie le présumé en attente d'être jugé. Face à une telle décision jugée trop faible pour quelqu'un ayant causé inopinément l'altération de l'image de son pays à l'échelle internationale de par sa gestion catastrophique de la Convention CITES en Guinée, Convention Internationale sur le commerce des espèces animales de faune et de flore sauvage menacée d'extinction, l'avocat du ministère de l'Environnement constitué partie civile avait interjeté Appel auprès de la Cour d'Appel de Conakry. Le même son de cloche a été entendu au niveau des avocats de la défense qui estimaient voir leur client condamné avec surcra. Les deux parties au procès, ainsi que le Parquet ont à tour de rôle interjeté Appel auprès de la Cour d'Appel de Conakry, en souhaitant obtenir une meilleure décision dans cette affaire largement suivie par la communauté internationale. Car, dès l'arrestation du commandant Ansomane Doumbouya en août 2015, reproché d'usurpation de titre, faux et usage de faux en écriture publique, livraison frauduleuse des permis CITES aux trafiquants, le secrétaire général de la Convention CITES à Genève avait sur son site web -jailli et félicité les autorités guinéennes pour ce verdict.

Selon un juriste qui suit ces affaires, le commandant Ansomane Doumbouya devrait en principe comparaître devant la Cour d'Appel pour donner sa version des faits.

Et pour cela, son incarcération à la maison d'arrêt de Conakry est automatiquement considérée comme une détention préventive en attendant l'ouverture de son procès à renchérir notre intervention.

Et par conséquent, se résume-t-il, il ne devrait pas figurer sur la liste des personnes à gracier par le Président de la République dès lors qu'il ne fait pas l'objet d'une condamnation définitive et exécutoire tel qu'il résulte de l'article 80 de la LOI N° 037/AN/98 DU 31 DÉCEMBRE 1998 PORTANT CODE DE PROCÉDURE PÉNALE. L'article 192 du nouveau Code de procédure pénale va dans le même sens. Fournissant son commentaire, le spécialiste du droit précise que la grâce présidentielle est une faveur que la Constitution confère au Chef de l'Etat pour gracier seulement les personnes frappées d'une condamnation définitive et exécutoire. Donc à ce stade le commandant Ansomane Doumbouya ne devait pas bénéficier de la grâce Présidentielle étant donné son dossier était en attente de jugement à la Cour d'Appel d'Albrique. Se demande-t-on le cas d'Ansomane Doumbouya est tout à fait contraire aux déclarations reconnues par loi.

A rappeler que le commandant Ansomane Doumbouya avait été mis aux arrêts en août 2015 par le BOI d'INTERPOL appuyé du projet GAUF.

Ainsi, plus de 130 chimpanzés, 10 gorilles et des bonobos dont la valeur est de 3 millions sur le marché noir international, ont été exportés frauduleusement via des permis CITES. Dès lors la Guinée est tombée sous le poids de la suspension de commerce par la CITES, ce qui est la plus lourde des sanctions que cette convention puisse infliger à un Etat.

Différents rapports, incluant celui du secrétaire général de la CITES, Convention internationale des Nations unies, impliquent Ansomane Doumbouya dans des affaires d'exportations illégales de spécimens vivants; et le secrétaire avait recommandé des poursuites judiciaires à son encontre.

Mais malgré tout il gardait encore le jour de son arrestation un poste important dans le ministère de l'Environnement en tant que commandant de la brigade mobile de contrôle et de la lutte contre le trafic des produits fauniques et forestiers.

A en croire certaines indiscretions, Ansomane Doumbouya est considéré comme étant le principal responsable ayant mené à la sanction de l'Etat Guinéen par cette Convention des Nations unies en 2013.

Cet état de suspension honteuse a endommagé le prestige international du pays et est maintenu depuis 4 ans puisque les suspensions persistent concernant la poursuite de la compléte et la fraude qui continue à entacher la fiabilité de la Guinée.

Tout le monde attendait avec impatience l'ouverture prochaine de ce procès qui aurait d'ailleurs donné plus d'engagement et de crédibilité à la Guinée dans la lutte contre la criminalité faunique. En outre, la délégation guinéenne conduite par le ministre de l'Environnement en Afrique du Sud lors de la récente COP 17 de la CITES avait pris en exemple le cas Ansomane Doumbouya pour expliquer l'engagement des autorités guinéennes en matière de lutte contre le trafic de faune, cet avancé de l'Etat Guinéen était un atout pour demander la levée de la sanction sur la Guinée par la CITES.

Mais, une telle situation de vice de procédure judiciaire sur ce brûlant dossier est un point négatif.

La libération de ce haut fonctionnaire corrompu une fois de plus relance le débat sur la criminalité faunique, d'autant plus qu'il a bénéficié de cette grâce dans la plus grande violation de la loi pénale.

Cette grâce n'aurait pas dû être accordée sans s'assurer que le bénéficiaire remplit les conditions posées par la loi. Ansomane Doumbouya est le 27ème sur la liste des 120 personnes graciées. Il faut rappeler que le trafic d'espèces est un crime organisé transnational. Il représente le 5ème commerce illégal le plus important au monde amassant de plus 20 milliards de dollars chaque année.

**Affaire à suivre....**

Ibrahima Sory Camara

**GUINÉE FUTUR.COM**  
Site de l'Observatoire Guinéen

ACTUALITÉ - POLITIQUE - ECONOMIE - CULTURE - SPORTS - SOCIÉTÉ - FAITS

Publité - Portage - Contact

Items > Actualité > Trafic de chimpanzé à Boké:Le tribunal serait-il dans l'élan d'encourager la criminalité faunique dans cette région ?

Actualité / Pas Divers

By Guinée Futur - 10 janvier 2017

Partager sur Facebook | Tweet on Twitter | +1 | Pin



**Le tribunal estuetnt publiquement et contradictoirement en matière correctionnel en premier ressort le mardi 17 janvier 2017 à l'égard de Seny Camara, Youssouf Camara, Mounir Conté et par défaut à l'égard d'El hadj Diassy Camara, tous poursuivis il y de cela un an pour trafic de bébé chimpanzé, espèces animale intégralement protégées par la loi nationale et la Convention de Washington, le tribunal de première instance (TPI) de Boké a clos les débats sur cette affaire. Les prévenus ont été sommés de payer solidairement une somme de deux millions à titre de dommages et intérêts au Ministère de l'Environnement.**

Après un an de bagage judiciaire par le Ministère de l'Environnement et GAUF (Guinée Application de la Loi Faunique) pour obtenir une peine dissuasive auprès du tribunal de première instance (TPI) de Boké sur un dossier de quatre trafiquants d'espèces animales intégralement protégées, la sentence telle annoncée, laisse à désirer. Car, l'on se souvient que l'arrestation des trois trafiquants en novembre 2015 en possession d'un bébé chimpanzé qui devrait être commercialisé aux collectors chinois de la place, avait attiré l'attention de tous les acteurs nationaux et internationaux impliqués dans la préservation de la vie des grands singes. A signaler que l'auteur principal de la capture de l'animal en l'occurrence El Hadj Diassy est toujours en cavale.

Selon un activiste de GAUF, l'affaire a été biaisée dès le début par le Parquet du TPI de Boké se montrant plus humaniste par rapport à son obligation légale en matière d'application de la loi. Car, épinglé-tril, le TPI de Boké a passé plus d'un an dans l'insupport de faire comparaître les auteurs de ce crime faunique, notamment le fugitif El Hadj Diassy citoyen d'une bourgade de la région de Boké et Alacny Camara, pendant que Mounir Conté, complice dans cette affaire était détenu à la maison d'arrêt de Boké. Aux dires de cet activiste, cette violation flagrante des droits humains est une atteinte grave à la déontologie du métier de juge de robe noir.

Dans son délibéré de ce mardi 17 janvier 2017, le juge aulionnaire a rendu son verdict comme suit : El Hadj Diassy Camara coupable du délit de capture, détention d'animal sauvage intégralement protégé. Pour la répression, le condamné à un an de prison ferme par défaut et 100.000 GNF d'amende. En ce qui concerne le cas des trois autres Alacny Camara, Youssouf Camara et Mounir Conté, 6 mois de prison assortie de surveillance et 50.000 GNF d'amende chacun. Pour le condamné par défaut, le tribunal a émis un mandat d'arrêt contre El Hadj Diassy, les quatre sont solidairement sommés de payer un montant de deux millions de francs guinéens à titre de dommages et intérêts à l'Etat Guinéen, représenté par l'agent judiciaire de l'Etat.

A rappeler que les acteurs Alacny Camara, Youssouf Camara, Mounir Conté et le fugitif El Hadj Diassy Camara avaient été appréhendés en novembre 2015 en possession d'un bébé chimpanzé destiné à être commercialisé à 2.000.000 GNF. L'opération d'arrestation a été rendue possible grâce au SON d'Interpol, les agents de la sécurité de Boké avec l'assistance de GAUF (Guinée Application de la Loi Faunique), le pauvre chimpanzé a été recueilli et conduit au CCC (Centre de Conservation des Chimpanzés) à Perenché, en Haute Guinée.

A en croire certains observateurs du milieu environnemental, cette décision ne semble pas être si forte pour dissuader les trafiquants étant profit de cette activité illégitime. L'on serait tenté de se demander si le TPI de Boké n'est pas en train d'encourager le trafic faunique dans la région ?

Il faut rappeler que le trafic d'espèces est un crime organisé transnational. Il représente le 5ème commerce illégal le plus important au monde amassant de plus 20 milliards de dollars chaque année.

**Fatou Kouroume**

Liens des articles internet publiés :

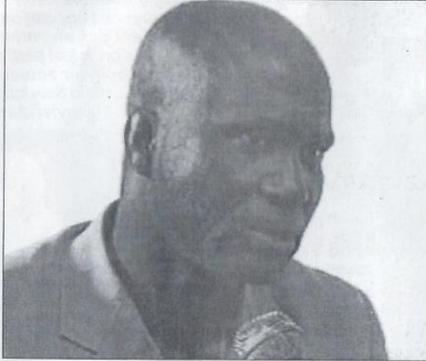
- 1- <http://leprojecteurguinee.com/grace-presidentielle-lancien-chef-de-lorgane-cites-guinee-en-attente-de-proces-gracie-par-le-president/>
- 2- <http://www.leverificateur.net/contenu.php?ref=4568>
- 3- <http://flashguinee.net/grace-presidentielle-lancien-chef-de-lorgane-cites-guinee-attente-de-proces-gracie-president/>
- 4- <http://guineeprogres.com/2017/01/18/grace-presidentielle-lancien-chef-de-lorgane-cites-guinee-en-attente-de-proces-gracie-par-le-president/>
- 5- <http://guineemail.com/grace-presidentielle-lancien-chef-de-lorgane-cites-guinee-attente-de-proces-gracie-president/>
- 6- <http://www.guineeunivers.com/politique/1593-grace-presidentielle-lancien-chef-de-l-organe-cites-guinee-en-attente-de-proces-gracie-par-le-president>
- 7- <http://guineefutur.com/?p=916>
- 8- <http://www.guineequotidien.com/lancien-chef-de-lorgane-cites-guinee-en-attente-de-proces-gracie-par-le-president-alpha-conde/>
- 9- [http://www.kibarounews.com/fr\\_Grace\\_presidentielle\\_Lancien\\_chef\\_de\\_lorgane\\_CITES\\_Guinee\\_.html](http://www.kibarounews.com/fr_Grace_presidentielle_Lancien_chef_de_lorgane_CITES_Guinee_.html)
- 10- <http://www.africanewsmag.com/fichiers/blog10-999.php?langue=fr&type=rub11&code=calb3342&num=>
- 11- <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=4570>
- 12- <http://guineefutur.com/?p=920>
- 13- <http://www.africanewsmag.com/fichiers/blog10-999.php?langue=fr&type=rub11&code=calb3338&num=>
- 14- <http://guineeprogres.com/2017/01/19/trafic-de-chimpanze-a-bokele-tribunal-serait-il-dans-lelan-dencourager-la-criminalite-faunique-dans-cette-region/>
- 15- <http://guineemail.com/trafic-de-chimpanze-a-bokele-tribunal-serait-lelan-dencourager-criminalite-faunique-cette-region/>
- 16- <http://flashguinee.net/trafic-de-chimpanze-a-bokele-tribunal-serait-lelan-dencourager-criminalite-faunique-cette-region/>
- 17- <http://guineeunivers.com/politique/1595-trafic-de-chimpanze-a-boke-le-tribunal-serait-il-dans-l-elan-d-encourager-la-criminalite-faunique-dans-cette-region>
- 18- <http://guineefutur.com/?p=920>
- 19- <http://soleilmguinee.net/trafic-de-chimpanze-a-boke-tribunal-serait-lelan-dencourager-criminalite-faunique-cette-region/>
- 20- <http://soleilmguinee.net/grace-presidentielle-lancien-chef-de-lorgane-cites-guinee-attente-de-proces-gracie-president/>

## EN ATTENTE DU PROCÈS

**L'ancien chef de CITES-Guinée bénéficie d'une grâce présidentielle !**

*Après avoir été reconnu coupable du délit d'usurpation de titre, faux et usage de faux en écriture publique, livraison frauduleuse des permis CITES aux trafiquants et condamné à 18 mois de prison ferme par le TPI de Kaloum, commandant Ansoumane Doumbouya, ancien chef de l'Organe de gestion CITES auprès du ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts vient de recouvrer sa liberté suite à une grâce présidentielle. Dans cette affaire qui n'avait pris fin, un appel a été interjeté auprès de la Cour d'Appel de Conakry par la défense, le Parquet et la partie civile.*

Pour rappel, le Tribunal de première instance (TPI) de Kaloum avait déjà rendu son verdict en condamnant M. Doumbouya à 18 mois de prison ferme. Face à une telle décision jugée trop faible, suite à une gestion catastrophique de la Convention CITES en Guinée, l'avocat du ministère de l'Environnement, constitué partie civile, avait interjeté appel auprès de la Cour d'Appel de Conakry. Dans cette procédure, les avocats de la défense estimaient voir leur client condamné avec sursis. Les deux parties ont à tour de rôle interjeté appel auprès de la Cour d'Appel de Conakry, en souhaitant obtenir une meilleure décision dans cette affaire largement suivie par la communauté internationale. Car, dès l'arrestation du commandant Ansoumane Doumbouya, le Secrétaire Général de la Convention CITES à Genève avait sur son site web : [https://cites.org/fra/guinea\\_arrest\\_20150903](https://cites.org/fra/guinea_arrest_20150903) salué et félicité les autorités guinéennes pour cet exploit.



Selon un juriste qui suit cette affaire, Ansoumane Doumbouya devrait en principe comparaître devant la Cour d'Appel pour donner sa version des faits. Et pour cela, son incarcération à la maison d'arrêt de Conakry est automatiquement considérée comme une détention préventive en attendant l'ouverture de son procès, a renchéri notre

intervenant.

Il soutient qu'il ne devrait pas en principe figurer sur la liste des personnes à gracier par le Président de la République dès lors qu'il ne fait pas l'objet d'une condamnation définitive et exécutoire tel qu'il résulte de l'article 808 de la LOI N° 037/AN/98 DU 31 DECEMBRE 1998 PORTANT CODE DE

PROCEDURE PENALE. Il affirme que l'article 1192 du nouveau code de procédure pénale va dans le même sens.

Ce spécialiste du droit a fait savoir que la grâce présidentielle est une faveur que la Constitution confère au Chef de l'Etat pour gracier seulement les personnes frappées d'une condamnation définitive et exécutoire. Mais pour le cas d'Ansoumane Doumbouya, son dossier était en attente de jugement à la cour d'Appel.

A rappeler que le commandant Ansoumane Doumbouya avait été mis aux arrêts en août 2015 par le BCN d'INTERPOL appuyé du projet GALF. Il lui est reproché d'avoir émis des permis CITES aux trafiquants internationaux pour l'importation et l'exportation de nombreuses espèces animales intégralement protégées par le code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse en Guinée et par la Convention de Washington.

Selon ces spécialistes, les différents rapports, incluant celui du Secrétaire Général de la CITES, Convention internationale

des Nations unies, impliquent Ansoumane Doumbouya dans des affaires d'exportations illégales de spécimens vivants

Pour ce qui est de ce dossier, les gens attendaient avec impatience l'ouverture prochaine de ce procès qui aurait d'ailleurs donné plus d'engagement et de crédibilité à la Guinée dans la lutte contre la criminalité faunique. Mais, une telle situation de force de procédure judiciaire dans ce brûlant dossier est un point négatif. Pour ce spécialiste, la libération de ce haut fonctionnaire corrompu va une fois de plus relancer le débat sur la criminalité faunique, d'autant plus qu'il ne devrait pas subir en ce moment cette grâce avant le procès de la cour d'Appel. Ansoumane Doumbouya est le 27<sup>ème</sup> sur la liste des 120 personnes graciées.

Il faut rappeler que le trafic d'espèces est un crime organisé transnational. Il représente le 5ème commerce illégal le plus important au monde amassant plus de 20 milliards de dollars chaque année.

Alpha Camara

Presse écrite : Un exemple

Radio :

- 1- **Radio Soleil Fm** : Reportage de l'officier média sur la grâce présidentielle accordée au commandant Ansoumane Doumbouya, ancien chef de l'organe de gestion CITES, rendu en studio par Raphael Golota, animateur de l'émission Environnement en question. voir le lien dropbox en bas.

<https://www.dropbox.com/sh/7z9hw1245cn53cp/AADTTU6Tt9QDysGT3I dh7wYha?dl=0>

- 2- **Radio Bonheur FM** : Grande édition du journal de 17 heures GMT avec l'interview de l'officier média de GALF sur la grâce présidentielle accordée à Ansoumane Doumbouya, ancien chef de gestion de l'organe CITES, reconnu coupable par le TPI de Kaloum, d'usurpation de titre, faux, usage de faux en écriture publique, livraison frauduleuse des permis CITES aux trafiquants internationaux des espèces animales intégralement protégées.

Voir le lien dropbox <https://www.dropbox.com/sh/ex64odbtvir1wyu/AAAAP8SUEA5iEfrW5MO oWkloa?dl=0>

- 3- **Radio Tamata FM** : Participation de l'Officier media et de l'Assistant juridique à l'émission " OSER REVER" de la radio privée Tamata FM. Le

débat portait en général sur les actions de GALF, les moments forts de l'année 2016, mais en particulier sur la critique de la grâce présidentielle accordée à Ansoumane Doumbouya. Aussi, nous avons parlé du laxisme du parquet du TPI de Boké sur la gestion non professionnelle du dossier du cas Alseny Camara et sieurs, poursuivi pour trafic de chimpanzé. Voir le lien

<https://www.dropbox.com/sh/84ugan9nh5ncs8s/AAB3R2Dfu1ji6tE1eTz740Mga?dl=0>

- 4- **Radio Soleil FM** : Reportage de l'Officier média sur la gestion catastrophique du cas Alseny Camara et sieurs, poursuivis par le parquet du TPI de Boké pour trafic de bébé chimpanzé. Rendu en studio par l'animateur de l'émission " environnement en question". Le lien par ci : <https://www.dropbox.com/sh/jumwucuznaahou6/AACnW7KmwmUhxirPMclij20ia?dl=0>
- 5- **Radio Soleil FM** : Participation d'un Assistant juridique et de l'officier média à une émission intitulée " Soleil levant" pour parler essentiellement des opérations ayant attiré l'attention mais en grande partie, la dénonciation de la grâce présidentielle accordée à l'ancien chef de l'organe de gestion CITES en Guinée le commandant Ansoumane Doumbouya. Le lien <https://www.dropbox.com/sh/40twylhc7fvwsfb/AAB7MptX8xoY4neWBS0COZBma?dl=0>

## 5 Management

### Indicateur

Nombre de juriste en test	1
Nombre de media en test	0
Nombre d'enquêteur en test	1
Nombre de comptable en test	0
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc...)	0
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	0

Au département management, le mois de janvier 2017 fut marqué par la politique managériale en ce qui concerne le renforcement de capacités au niveau du département investigation pour mieux booster les choses afin d'accroître les résultats. Aussi, l'envoi d'un juriste de GALF à Abidjan en Côte d'Ivoire pour assister Charlotte Houpline présidente de Wara Conservation Project dans la mise en place d'une politique d'implantation du modèle EAGLE dans ce pays en vue de la lutte contre la criminalité faunique et la corruption à cet effet. Mais

aussi, le chef du département juridique a effectué une mission de travail en Uganda pour un échange d'information.  
Le recrutement continue et la réorganisation du département investigation est en cours.

## 6 Relations extérieures

### Indicateur

Nombre de rencontres		14	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
	0	0	14

- En vue d'établir ou de maintenir les relations avec les partenaires et autorités ainsi que dans le but d'assurer le suivi des dossiers, des rencontres ont eu lieu avec:
  - 1- L'ambassade de grande Bretagne.
  - 2- Le préfet de Macenta.
  - 3- Le point focal de la criminalité faunique du Ministère de la Justice.
  - 4- Le point focal de la criminalité faunique du Ministère de l'Environnement, Eaux et Forêts.
  - 5- Le Chargé de la confection des badges à la DNAC.
  - 6- Le Chef port conteneur du Port Autonome de Conakry.
  - 7- Le Directeur régional des investigations douanières.
  - 8- Le Chef de parc à conteneur.
  - 9- Le point focal CITES.
  - 10- L'expert de l'Union Européenne auprès de la douane.
  - 11- Le Secrétaire chargé des collectivités décentralisées de Macenta.
  - 12- Le Directeur préfectorale de l'Environnement de Macenta.
  - 13- Le juge de paix de Macenta.
  - 14- Le Commissaire de Police de Macenta.

## 7 Conclusion

Au département management, le mois de janvier 2017 fut marqué par la planification de l'opération sur les peaux de panthère au sud de la Guinée, le renforcement de capacités du département investigation en ce concerne le

recrutement et l'envoi d'un juriste en Côte d'Ivoire pour aider Charlotte Houpline, présidente de Wara Conservation Project en vue d'implantation d'un modèle EAGLE pour la lutte contre la criminalité faunique.

La collaboration entre le projet GALF et les autorités ainsi qu'avec les autres partenaires de l'application de la loi est toujours aussi forte et productive.